

HAUTE AUTORITE POUR  
LA BONNE GOUVERNANCE

-----  
LE SECRETAIRE GENERAL

-----  
DIRECTION DE LA COMMUNICATION  
ET PRESSE



REPUBLICQUE DE COTE D'IVOIRE  
Union - Discipline - Travail

-----  
Abidjan, le 17 octobre 2019

**COMMUNIQUE  
DE LA HAUTE AUTORITE  
POUR LA BONNE GOUVERNANCE**

La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance informe la communauté nationale et internationale, ainsi que toutes les parties intéressées, que **la liste nominative des agents publics** qui ont déclaré leur patrimoine pendant les années **2017 et 2018, telle que publiée au journal officiel, soixante et unième année n° 79 du jeudi 3 octobre 2019**, conformément à l' article 9 alinéa 4 de l'ordonnance N°2013-660 du 20 Septembre 2013, relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, est disponible et peut être consultée gratuitement sur le site internet de la HABG [www.habg.ci](http://www.habg.ci) et sur le lien <http://bit.ly/patrimoine1718>